



## INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS



### ÉDITO

## RÉVISION DE DEUX IMPORTANTES RÉGLEMENTS À L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL GÉNÉRAL

Le 17 mai prochain, le Conseil général sera invité à traiter la révision de deux règlements communaux : le règlement général de commune et le règlement de police.

Le premier règlement cité est le document le plus important de notre réglementation et constitue la clé de voûte du fonctionnement des autorités. Cette « constitution » communale définit notamment les droits, les obligations et les compétences des instances législatives et exécutives de notre commune.

Datant de 2012, le règlement général actuellement en vigueur méritait un sérieux toilettage que le Conseil communal a mené en collaboration avec la commission des règlements. Il en ressort une révision totale du document qui encadrera et accompagnera le travail des autorités pour ces prochaines années. Parmi de nombreuses modifications, nous pouvons citer l'introduction d'un système de suppléance pour les membres du Conseil général (conformément à la motion acceptée le 28 septembre dernier par le Législatif) dès la prochaine législa-

ture ainsi que la possibilité pour les collaborateurs de la commune de se présenter aux élections communales.

Le règlement de police qui sera également examiné en mai par le Conseil général est récent mais devait être modifié pour tenir compte de changements opérés au niveau cantonal. La commission des règlements et le Conseil communal en ont profité pour proposer l'ajout de plusieurs dispositions dont notamment l'interdiction d'utiliser des herbicides sur le domaine public et la limitation du nourrissage des animaux sauvages.

Finalement, dans un souci d'améliorer la vie de nos habitants sans péjorer le monde agricole, la commission et l'Exécutif communal demandent au Conseil général d'interdire l'épandage des engrais de ferme (lisier, fumier, produits issus de la séparation du purin, coulage du tas de fumier et des silos et autres résidus provenant d'élevages d'animaux de rente) tous les jours entre 22 h et 5 h ainsi que les dimanches et les jours fériés.

### ÉCHO DES AUTORITÉS

## LE POINT DE VUE DU CHAPEAU RESTE OUVERT AU PUBLIC

Il sera toujours possible de contempler le Val-de-Travers depuis le Chapeau de Napoléon ! Ainsi qu'il s'y était engagé dès l'annonce de la vente du site par son précédent propriétaire à l'horloger Kari Voutilainen, le Conseil communal a ouvert des discussions avec ce dernier.

Celles-ci ont porté sur le maintien d'un point de vue ouvert au public, ainsi que sur les modalités d'accès routier jusqu'au Chapeau de Napoléon, dans la mesure où la route ne relève pas du domaine public.

Grâce à la bonne volonté de l'entreprise, une solution a pu facilement être trouvée. Un couloir d'accès sera maintenu sur le parking, permettant de faire le lien entre la route et le belvédère. Les randonneurs arrivant de Fleurier pourront quant à eux sans encombre poursuivre leur chemin en direction de St-Sulpice. Quant aux personnes montant en voiture, elles devront laisser leur voiture à quelque 200 mètres du site, sur une « place à tourner » qui sera aménagée à cet effet. Le Conseil communal remercie l'entreprise Voutilainen.

### OFFRES D'EMPLOI

La commune de Val-de-Travers met au concours plusieurs postes de

#### REPLAÇANT ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF (H/F)

et un poste de

#### INTENDANT DE CRÈCHE (H/F) À 50%

Vous trouverez l'intégralité des détails de ces offres sur notre site :

[www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi)

### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## PRÉSCOLAIRE BOVERESSE 0-2 ANS

Depuis son départ du troisième étage du collège de Môtiers, la crèche de Môtiers, qui est maintenant devenue la crèche de Boveresse, occupe le rez-de-chaussée du collège de Boveresse qui a subi quelques légères adaptations en 2019 pour

offrir 25 places d'accueil aux enfants en âge préscolaire de notre commune.

L'équipe éducative du groupe des tout-petits (3 mois à 2 ans) se présente à vous, de gauche à droite : Laura Gonzalez, responsable de site, Alexia Chopard, éducatrice de l'enfance, Naomi Herrmann, collaboratrice, Loan Schoeni, apprentie de 2<sup>e</sup> année, Laure Brügger, éducatrice de l'enfance, Camille Ahmetaj, directrice des structures d'accueil de Val-de-Travers (manque Rebecca Di Fronzo, assistante socio-éducative).



09/24)

©Tam Berger

## EN BREF

### TRAVAUX DE TOITURE DE L'AUBERGE DE LA ROBELLAZ

En 2020, le Conseil général de Val-de-Travers acceptait un important crédit de 790'000 francs en vue de la rénovation de l'auberge de la Robella.

Cet investissement doit permettre d'une part la rénovation complète de la buvette, avec la création d'une citerne à eau sous celle-ci et d'autre part la rénovation complète de la toiture du bâtiment historique.

Aujourd'hui, le processus de mise à l'enquête est terminé et les autorisations inhérentes au permis de construire accordées. Dès lors, ces importants travaux

de valorisation d'un bâtiment communal et du site touristique de la Robella peuvent commencer.

La première étape débutera d'ici la fin du mois d'avril et consistera à la rénovation de la toiture du bâtiment principal de l'auberge, qui prévoit notamment le remplacement des tuiles, l'isolation de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques. La ferblanterie sera aussi remplacée dans son intégralité, ce qui permettra une récupération efficace des eaux pluviales en vue de l'alimentation de la nouvelle citerne de 300 m<sup>3</sup>. L'orientation

sud du bâtiment se prête en outre parfaitement à la pose d'une installation photovoltaïque intégrée d'une surface de 57 m<sup>2</sup> pour une puissance installée de 11,2 KwC.

La production annuelle en électricité générée par cette installation est estimée à 10'394 KWh par année et permettra ainsi de couvrir toute ou partie des besoins de l'ensemble du bâtiment. Pour ce qui concerne les travaux de rénovation de l'annexe, ceux-ci sont programmés encore pour cette année mais nous y reviendrons dans le détail lors d'un prochain numéro du Courrier.

### INFOS PRATIQUES

#### RÉOUVERTURE D'ESPACEVAL

Pour donner suite aux mesures annoncées par le Conseil fédéral, espaceVal a réouvert ses installations au public dès le 19 avril sous certaines conditions :

- **Piscine :** Maximum 15 personnes (adultes ou enfants) en tout dans la piscine et maximum 2 personnes par ligne d'eau.

Organisation par tranches horaires de 1 h ou 1 h 30. Tout nageur / baigneur doit s'annoncer à la réception pour vérifier les disponibilités des bassins. Pour être sûr de pouvoir en profiter, la réservation est très fortement recommandée ! Téléphone 032 889 69 19

- **Salles de sport :** Nombre de personnes maximum autorisé selon la surface

de la salle et le type d'activité (masque ou sans masque). Renseignez-vous au 032 889 69 19

- **Mur d'escalade :** Limitation à 4 personnes. Port du masque et respect des distances.

- **Centre SAS - Fitness et cours collectifs :** Se renseigner auprès du Centre SAS [www.espaceval.ch/centre-sas-fitness](http://www.espaceval.ch/centre-sas-fitness)

